

Négociations salariales à Orange : Un véritable camouflet pour la direction

Montreuil, le 06/04/2018

L'unité syndicale maintenue, pas de signataire pour l'accord salarial 2018

Aucune Organisation Syndicale n'a signé l'accord proposé par la direction. Il ne répond pas aux besoins exprimés par les salariés. De par son attitude, la direction confirme que le personnel n'est qu'une variable d'ajustement et que la course aux profits et les actionnaires sont ses seules priorités!!!

Vers une décision unilatérale

Face à ce véritable camouflet, la direction s'entête et veut déjà mettre en application les ordonnances Macron en optant pour une décision unilatérale. Pour la CGT les négociations doivent reprendre sur de nouvelles bases. La mobilisation des salariés est impérative pour peser sur la négociation.

Un nouveau RDV manqué

Cette négociation montre une nouvelle fois le manque de considération de la direction envers ses salariés. Alors que le personnel d'Orange voulait récupérer le fruit de leur seul travail, la direction leur tourne le dos : baisse de la participation, suppression d'avantages/offres aux salariés, mesures d'augmentations salariales insuffisantes etc...

Une unité syndicale à l'initiative de la CGT

La CGT a construit et maintenu l'unité syndicale tout au long des négociations. Même au CCUES avec une déclaration commune des OS pour dénoncer des propositions en dessous des attentes du personnel. La direction a revue sa copie mais les propositions n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Le saviez-vous ?

Le Nectar pour les actionnaires, les pelures pour les salariés

Quelques éléments d'analyse :

En 2017, le CAC 40 a engrangé 92 Mds€ de bénéfices.

En 2017, le CAC 40 a versé 45 Mds€ aux actionnaires.

Orange n'est pas en reste :

✓ En 2017, Orange a versé 1,8 Mds € aux actionnaires.

✓ En 2018, la hausse du dividende de **7,7%** augmentera le budget de **130 M€ supplémentaire**. Le budget NAO salaire 2018 en comparaison s'élèverait à seulement **80 M€**.

✓ Depuis 2008, la **quasi totalité** des bénéfices sont reversés en dividendes.

La CGT FAPT ne signe pas l'Accord salarial 2018

Avec un taux global de 2,4%, le budget de 80 M€ n'est pas à la hauteur des attentes du personnel.

Les mesures d'augmentations collectives et individuelles ne répondent pas aux attentes des salariés :

- Les mesures collectives à 1,4% au-dessous du coût de la vie :

- ✓ Salarié de droit privé non cadre : 400 €
- ✓ Fonctionnaire non cadre : 200 €

- Le manque de reconnaissance des cadres continue :

- ✓ Cadres: 450€ mini d'augmentation individuelle

- Les mesures de premiers niveaux de salaires sont encore trop nombreuses :

- ✓ non cadres : 100 € pour < 29k€
- ✓ cadres : 200 € pour < 35k€
- ✓ cadres : 100 € entre 35k€ et 40k€

Les mesures Égalité Professionnelle sont largement insuffisantes :

- ✓ promotion : 0,15% avec 4% ou 1200€ mini
- ✓ corrections salariales : 0,1% avec 3% ou 900 € mini

*Les mesures exprimées sont en brut annuel.

Dans cette négociation, il aura manqué la mobilisation des salariés pour créer le rapport de force nécessaire pour gagner sur nos revendications. Cependant rien n'est figé. Il est urgent de répartir autrement les richesses. Mobilisons-nous pour une meilleure reconnaissance des qualifications et l'augmentation de nos salaires !

D'ores et déjà, nous vous invitons à débattre dans vos services avec vos représentants CGT et à décider collectivement d'initiatives notamment dans le cadre de la journée d'action du 19 avril 2018.